



Comment resilier un mandat de representation immobiliere et jurid

Par **camille**, le **11/02/2010** à **12:54**

Bonjour,

Nous sommes investisseurs en ZRR et le gestionnaire est en redressement judiciaire jusqu'au 28 avril 2010 une association de copro et s est montée et une sas (regroupant plusieurs sites) également on nous a proposé un mandat de représentation immobilière pour gérer et négocier nos biens; dans ce mandat il y a aussi une représentation juridique(prévue face a l'administrateur judiciaire)

il y a déjà un bail avec le gestionnaire en redressement

mes questions sont :

ce mandat etant signé, et payé, est il valable ?

comment peut on l'annuler (il n'y a pas de proposition de bail encore)

est ce que la sas peut negocier sans nous consulter?

Merci de vos réponse

Meilleures salutations